

ADMISSION SUR TITRE

Les premiers de session

Les candidats classés premier, deuxième et troisième à l'échelle de tout le pays aux examens du baccalauréat français ou libanais de l'année 2024, peuvent intégrer l'institution de leur choix, à condition que la filière ou les spécialités du baccalauréat correspondent aux exigences de l'institution choisie. Ils disposent d'un délai de dix jours après la publication des résultats du baccalauréat français ou libanais pour confirmer leur choix et présenter une copie certifiée de ce diplôme avec l'attestation de notes.

Moyenne 18.5/20 au bac

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 18.5/20 aux examens du baccalauréat français ou libanais de l'année 2024, à la première session au cas où il y en a plusieurs, peuvent intégrer l'institution de leur choix, à l'exception de la Faculté de médecine, sous deux conditions : que la filière ou les spécialités du baccalauréat correspondent aux exigences de l'institution choisie et qu'ils aient déjà déposé une demande d'admission à l'une des périodes anticipée ou régulière. Ils disposent d'un délai de dix jours après la publication des résultats du baccalauréat français ou libanais pour confirmer leur choix et présenter une copie certifiée de ce diplôme avec l'attestation de notes.

Moyenne 17/20 au bac

Les candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 17/20 aux examens du baccalauréat français ou libanais de l'année 2024, à la première session au cas où il y en a plusieurs, peuvent intégrer l'institution de leur choix, de la Faculté de médecine et de la Faculté de médecine dentaire, sous deux conditions : que la filière ou les spécialités du baccalauréat correspondent aux exigences de l'institution choisie et qu'ils aient déjà déposé une demande d'admission à l'une des périodes anticipée ou régulière. Ils disposent d'un délai de dix jours après la publication des résultats du baccalauréat français ou libanais pour confirmer leur choix et présenter une copie certifiée de ce diplôme avec l'attestation de notes.

Les spécialités et les filières du bac exigées pour l'admission sur titre :

Institution	Nouveau Bac français		Bac libanais
	Spécialités 1 ^{re}	Spécialités Terminale	
FP	Maths + Physique-chimie + SVT	2 des 3 spécialités choisies en 1 ^{re}	
FP-Nutrition	SVT ou Physique-chimie + 2 autres spécialités	SVT ou Physique-chimie + 1 des 2 autres spécialités choisies en 1 ^{re}	
FM-FMD	Maths + Physique-chimie + SVT	Physique - chimie + SVT + Maths complémentaires	
ETLAM	Maths + Physique-chimie + SVT	Physique - chimie + SVT	
ESIB-ING.	Maths + Physique-chimie + 1 autre spécialité	1 ^{re} possibilité	2 ^e possibilité
		Maths + 1 des 2 autres spécialités choisies en 1 ^{re}	Physique-chimie + Maths complémentaires + 1 des 2 autres spécialités choisies en 1 ^{re}
ESIB-ARCH.	Maths ou Physique-chimie ou SVT + 2 autres spécialités	Maths ou Physique-chimie ou SVT + 1 des autres spécialités choisies en 1 ^{re}	Maths complémentaires + 2 des autres spécialités choisies en 1 ^{re}
			SG, SVT, SE

INCI	Maths ou Numérique et sciences informatiques + 2 autres spécialités	Maths ou Maths Complémentaires ou Numérique et sciences informatiques avec 1 ou 2 des autres spécialités choisies en 1 ^{re}	SG, SVT, SE
FS	Maths ou Physique-chimie ou SVT + 2 autres spécialités	Maths ou Physique-chimie ou SVT avec 1 des 2 autres spécialités choisies en 1 ^{re}	SG, SVT, SE
ESIA-M	3 des 4 spécialités : 1. Maths 2. Physique-chimie 3. SVT 4. Sciences économiques et sociales	2 des 3 spécialités choisies en 1 ^{re}	SG, SVT, SE